



COMME AU
CINÉMA.COM

Présentation et tarifs

COMME AU
CINÉMA.COM

fête ses 15 ans et change de look

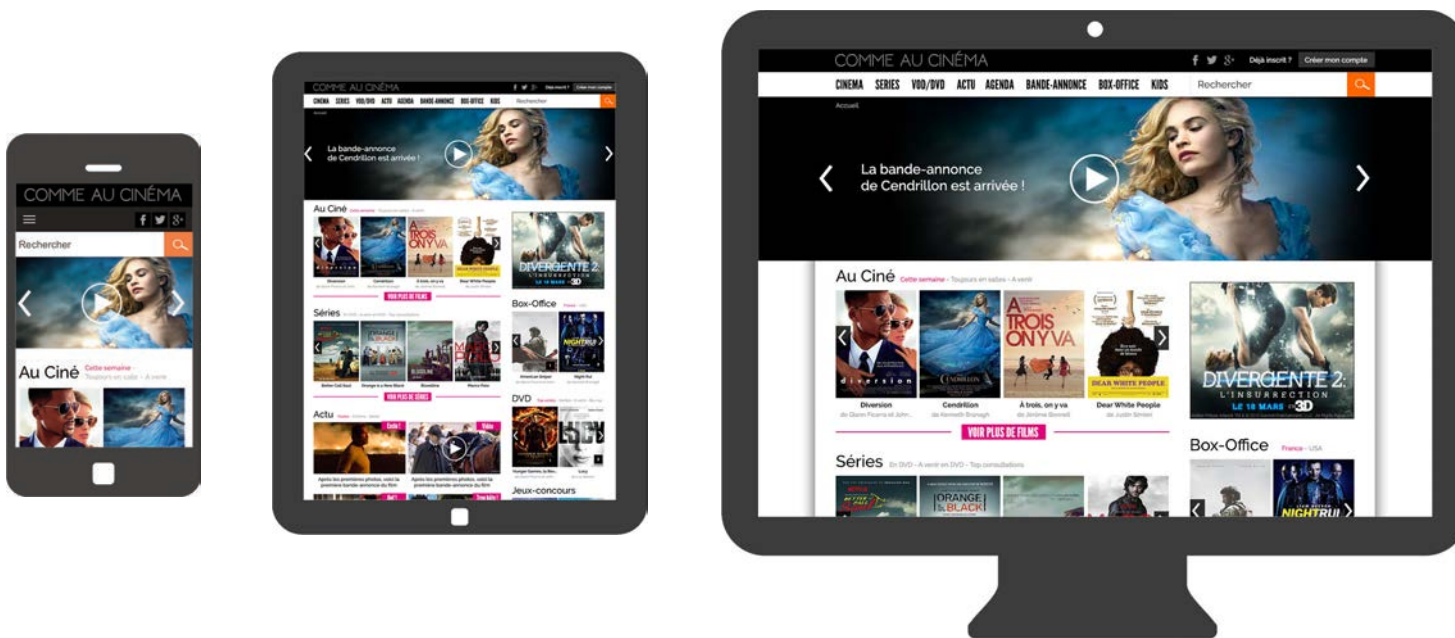
avec un nouveau logo et une charte graphique épurée



Happy Birthday
Comme au Cinéma !

COMME AU CINÉMA.COM

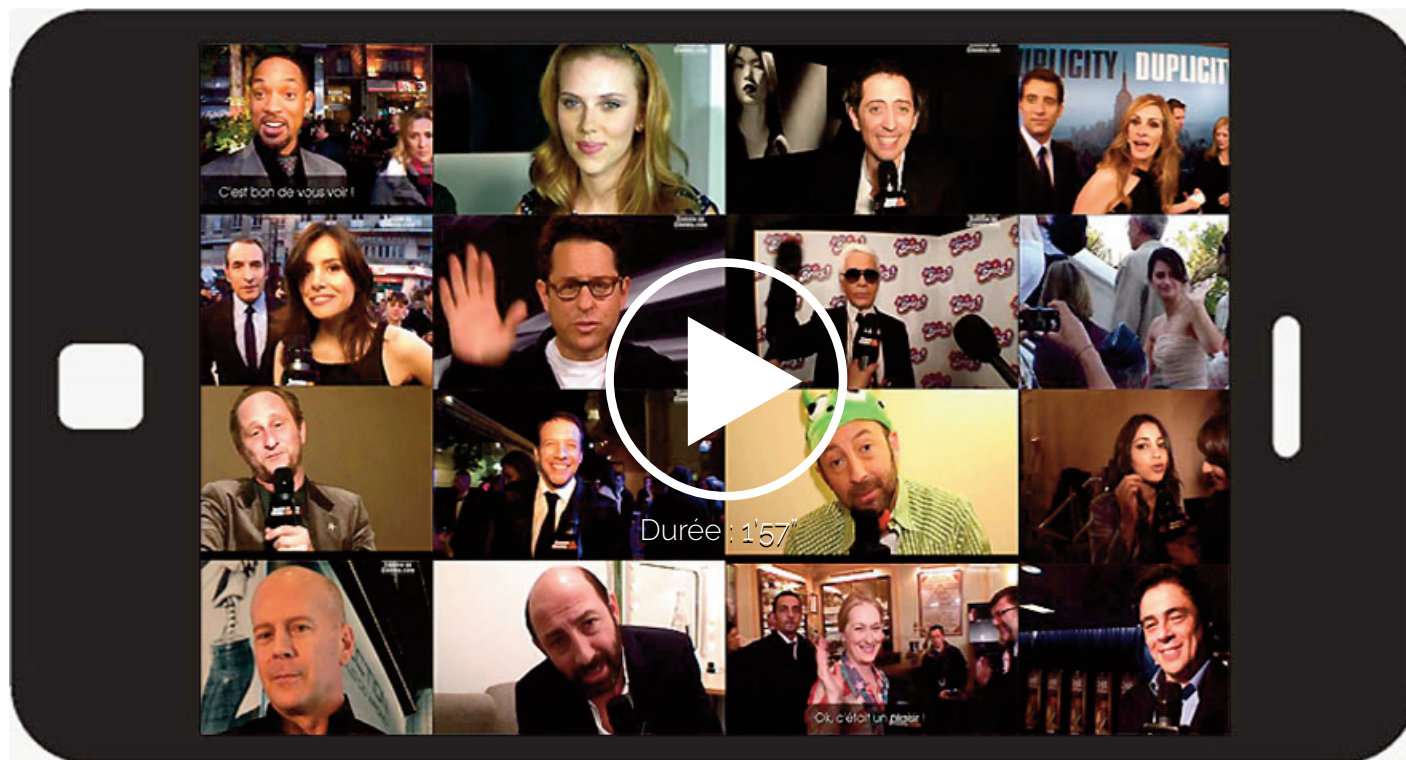
renforce sa priorité aux mobiles & tablettes !



avec un nouveau site 100% responsive

COMME AU CINÉMA.COM

les stars en parlent :



Cliquez sur la vidéo



COMME AU CINÉMA.COM

Un site complet

Une base de données Ciné et Séries exhaustive et qualitative



65.000
fiches de films



205 000
personnalités



26 500
news



37 500
bandes-annonces HD



3 500
séries



415 000
photos

15 ans de traitement de l'information

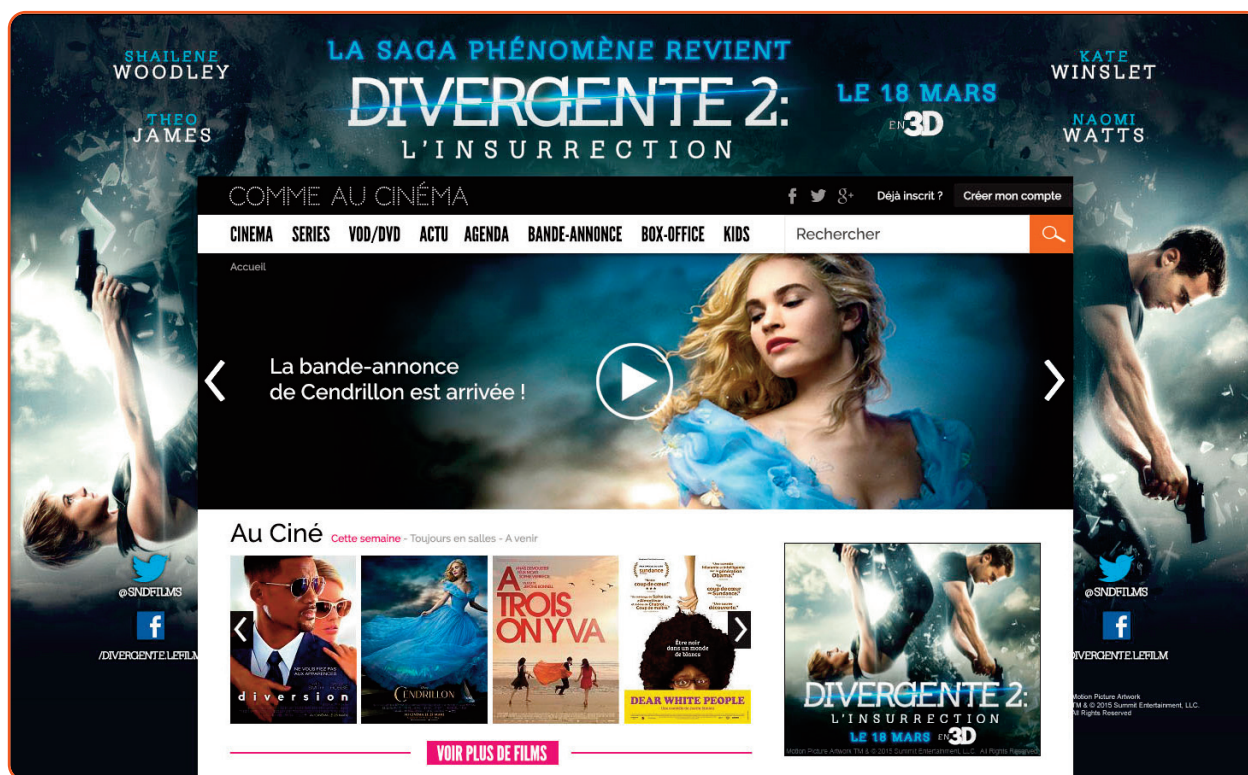
COMME AU CINÉMA.COM

Une marque forte, reconnue pour la qualité de son contenu

Son contenu est reconnu comme proposant une information **précise, fiable et exhaustive**, abordant différents thèmes de l'actualité du cinéma et des séries :

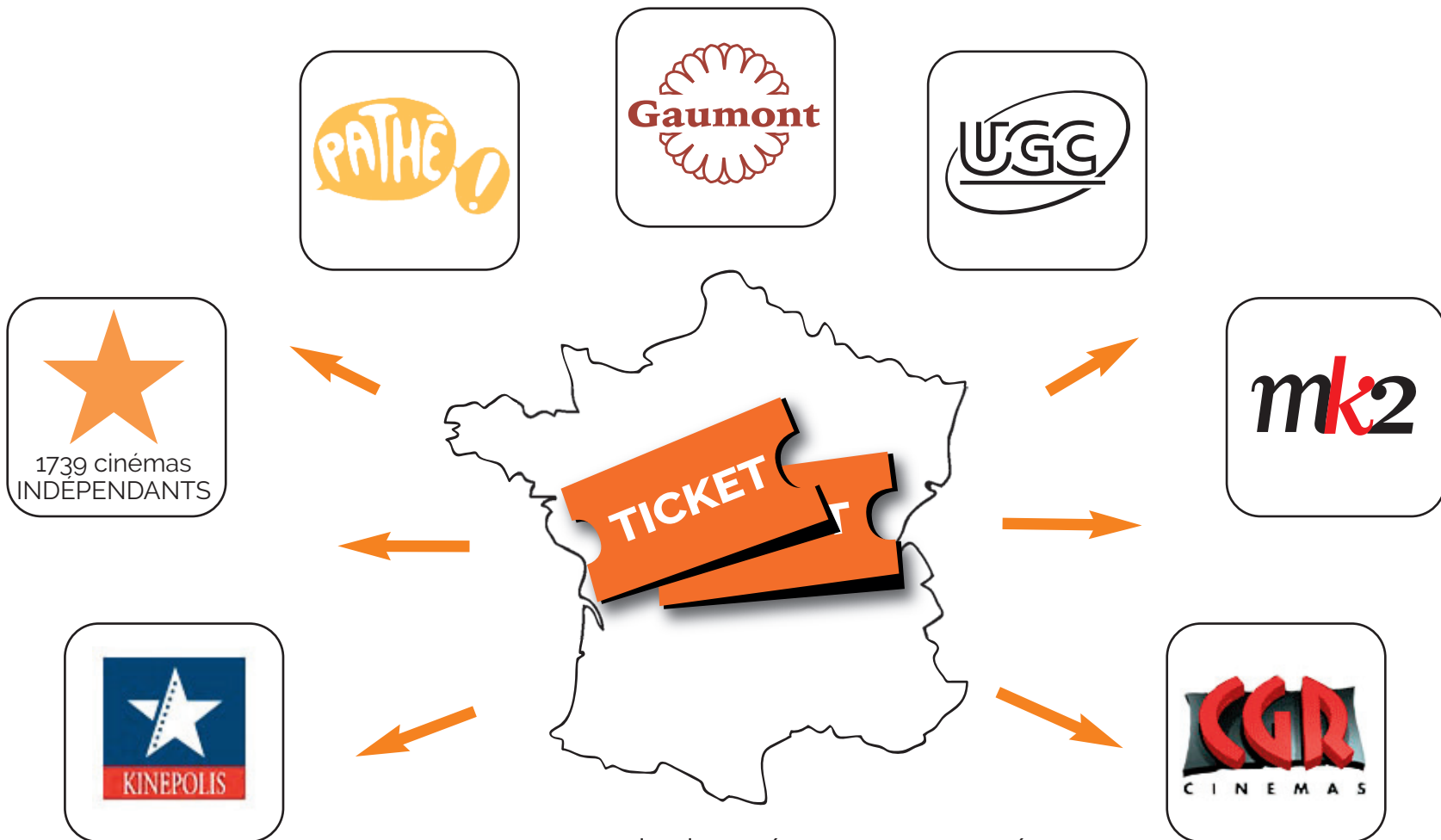
- Bandes-annonces
- Critiques/Revue de Presse
- Interviews de stars
- Fiches complètes
- Agenda des sorties

Commeaucinema.com offre aux cinéphiles une source indispensable d'information et facilite leurs décisions. Le site rassemble une communauté autour du cinéma et des séries grâce à **un éditorial de qualité**.



COMME AU CINÉMA.COM

1900 cinémas référencés / **8.000** horaires de séances chaque semaine



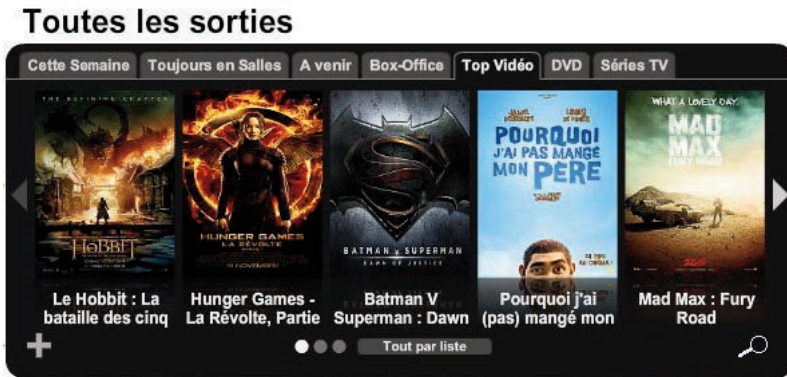
pour que vous puissiez réserver vos séances

COMME AU CINÉMA.COM

Les reportages et interviews



Les Widgets **EXCLUSIF !**

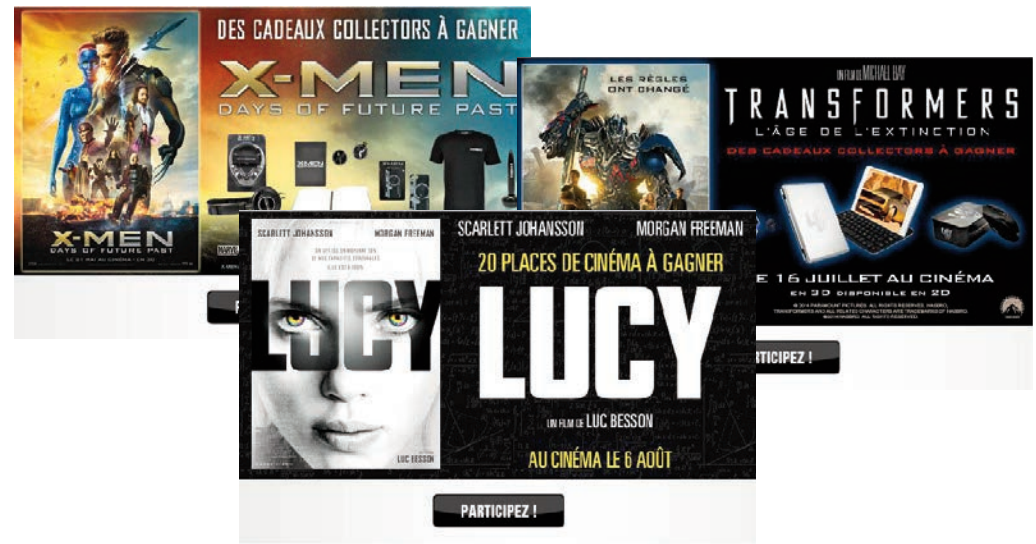


Ajoutez l'actu Cinéma et Séries sur votre blog

Applications et modèles déposés. Tous droits réservés

Les jeux-concours

Sur les réseaux sociaux





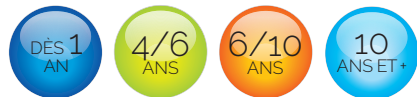
Seul site d'actualités cinéma et vod/dvd pour les enfants

Fort de son savoir-faire, Commeaucinema.com a dupliqué sa plateforme de contenu cinéma et séries pour s'adapter à un public plus jeune.

Créé en 2003, Kidclap.fr est le premier et l'unique site d'actualité cinéma et vod/dvd pour les enfants, bénéficiant ainsi d'un positionnement unique sur ce marché.

Adapté à chaque génération d'enfants, le site fournit des informations fiables et exhaustives sur :

- Les films pour enfants (sélectionnés et classés par tranche d'âge)



- Les sorties cinéma et vod/dvd
- Les bandes-annonces
- Photos
- Les horaires des séances de cinéma

Le site bénéficie d'une navigation intuitive, permettant aux enfants de s'informer tout en s'amusant. Les contenus sont spécialement conçus pour les enfants (interviews, jeux-concours...).

COMME AU CINÉMA.COM

Les formats publicitaires

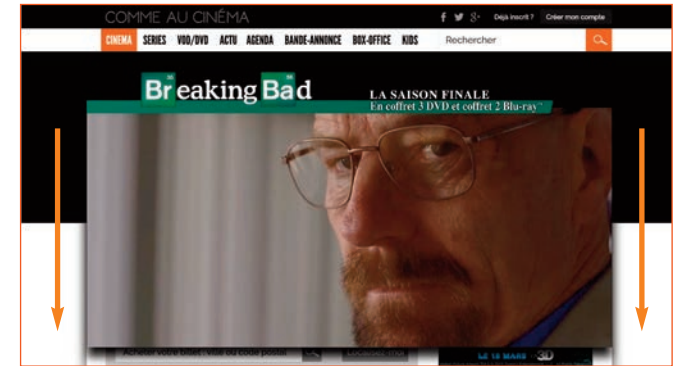
Page interstitielle d'ouverture
Précédant toutes les pages du site



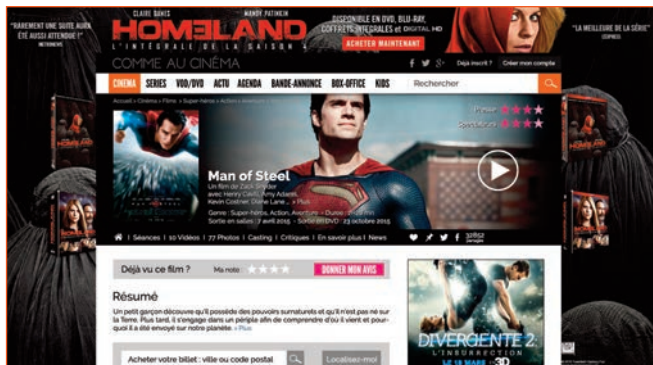
Habillage exclusif
Sur la page d'accueil



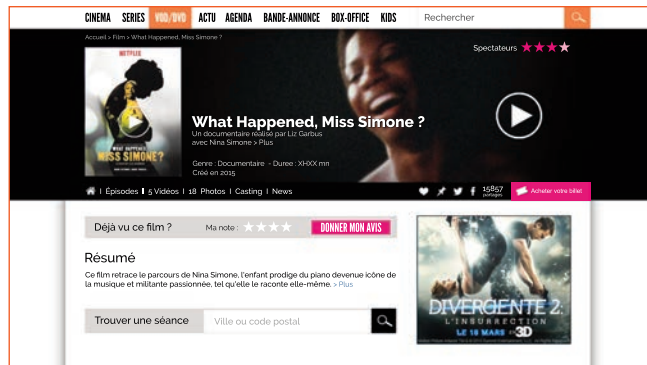
Expand Vidéo Push-Down
Sur toutes les pages



Habillage de fiches
Sur les rubriques et les fiches des films & séries



Pavé 300x250 animé ou vidéo
Sur toutes les pages



Pre-roll et Post-roll
En entrée et sortie des bandes-annonces

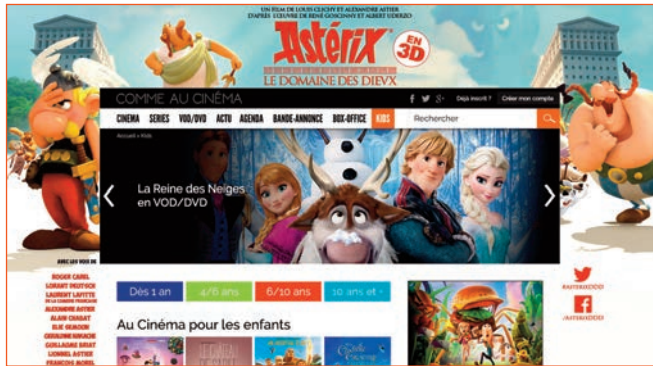


COMME AU CINÉMA.COM

Les formats publicitaires (suite)

Campagne sur KIDCLAP

Sur toutes les pages ciblées (à partir de 1 an)



Newsletter

Envois sur toute la base (50.000 contacts)



Page de pub par mail

Envois sur toute la base (50.000 contacts)



Campagne sur Mobile

Sur la version responsive



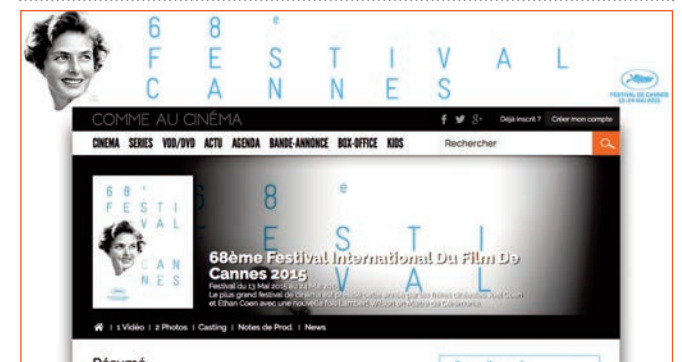
Jeux-concours

Accessibles par toutes les pages



Sponsoring

Sur les contenus des plus grands Festivals



COMME AU CINÉMA.COM

Tarifs

Formats campagne

Page Interstitielle d'ouverture
Habillage Exclusif
Rectangle Médium 300x250
Rectangle Médium Vidéo
Pré-roll et post-roll
Expand vidéo push-down
Pavé dans Newsletter
Pleine Page de Pub par mail
Pavé Editorial en Une
Slide Editorial en Une
Pub sur mobile
Jeu-concours

Tarif unitaire

80 E / mille
60 E / mille
35 E / mille
45 E / mille
Nous consulter
Nous consulter
56 E / mille
80 E / mille
60 E / mille
50 E / mille
Nous consulter
30 E / mille

Spécifications techniques : [cliquez-ici](#)

Tarifs applicables au 1er Janvier 2015

Les tarifs et conditions commerciales de la régie publicitaire de Commeaucinema.com peuvent être modifiés sans préavis.

COMME AU CINÉMA.COM

Contacts

Direction Générale
Nicolas Kouprianoff

Publicité
Daniel Dahan
06 79 66 59 96
par mail ici



COMME AU CINÉMA.COM

Conditions générales de vente

Article 1 - Application des conditions générales de vente

La souscription d'un ordre de publicité auprès de COMME AU CINÉMA.COM implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente, qui s'appliquent, à l'exclusion de toutes autres, à toute commande passée à COMME AU CINÉMA.COM. Elles sont seules à lier les parties même si un ordre de publicité se référant à d'autres conditions était envoyé à COMME AU CINÉMA.COM par l'annonceur ou son mandataire.

Article 2 - Solidarité

Chaque bon de commande est strictement personnel à l'annonceur et ne peut faire l'objet d'une cession ou transmission. Toutefois, en cas de vente ou transfert de son exploitation par l'annonceur, il est tenu d'en imposer l'exécution à son successeur en restant personnellement garant de ce dernier. Au cas où l'annonceur a confié l'achat d'espaces à un mandataire, ce dernier agit au nom et pour le compte de l'annonceur. L'un et l'autre demeurant en tout état de cause conjointement et solidairement responsables du paiement à COMME AU CINÉMA.COM.

Article 3 - Ordre

Modes de réservation : L'accord doit être matérialisé par un bon de commande reproduisant les présentes conditions générales, dûment signé pour accord par l'annonceur ou son mandataire, au plus tard dans un délai d'une semaine avant le démarrage de la première mise en ligne.

Ce document indiquera clairement :

- le nom du client à qui la facture doit être adressée (annonceur),
- le nom du mandataire si l'achat d'espace est effectué par ce dernier,
- le nom de l'annonceur pour le compte de qui la campagne est exécutée,
- la nature précise et le nom du produit ou du service à afficher,
- les réseaux réservés, avec leur date de départ et leur durée de conservation,
- le montant de l'ordre selon le tarif en vigueur.

Article 4 - Options

L'annonceur ou son mandataire peut prendre une option sur un ou plusieurs produits COMME AU CINÉMA.COM qui l'informe du rang de son option, ce dernier devant la confirmer. Une option en première position donne à l'annonceur un droit de préférence sur l'achat du ou des produits ou services concernés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après. Une option en deuxième position constitue l'intention de l'annonceur ou de son mandataire d'acquiescer un produit ou service, mais ne lui donne qu'un droit de préférence éventuel. Toutefois, pour toute option en première position et à tout moment pendant la durée de celle-ci, si un autre annonceur demande l'achat ferme du produit sous option, COMME AU CINÉMA.COM en informe alors le bénéficiaire de l'option. Celui-ci doit, dans les 48 heures faire connaître à COMME AU CINÉMA.COM, sa décision, soit d'achat ferme du produit concerné, soit de suppression de l'option. A défaut de réponse de l'annonceur ou de son mandataire dans ce délai, l'option est immédiatement résiliée de plein droit. Toute option, quel que soit son rang, non confirmée à 3 semaines du départ, sera considérée comme annulée après un délai de 4 semaines, sans qu'il soit besoin d'une quelconque information de la part de COMME AU CINÉMA.COM.

Article 5 - Contenu du message publicitaire

5-1 Dans l'hypothèse où le message publicitaire est réalisé par un prestataire choisi par l'annonceur, ce dernier est responsable du

contenu (texte, visuel, audio...) du message publicitaire. Il doit présenter, avant toute exécution, à l'approbation de COMME AU CINÉMA.COM une maquette reprenant le texte, la forme, les couleurs, les graphismes, sigles et dessins de la publicité envisagée. La publicité doit avoir un caractère commercial ou servir des thèmes d'intérêt général. COMME AU CINÉMA.COM se réserve le droit de refuser ou d'interrompre à tout moment, toute publicité qui, de quelque manière que ce soit, tant par l'illustration ou par le texte, la présentation ou le format, présenterait un caractère politique, confessionnel ou contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public, ou qui serait non conforme à la réglementation en vigueur. Ce refus ne constituera en aucun cas une rupture de l'ordre d'achat. De ce fait, l'annonceur ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice et sera tenu au paiement de la redevance et le cas échéant, des frais techniques ; de plus, dans le cas d'injonction des pouvoirs publics ou de poursuites au sujet de la publicité refusée, l'annonceur, outre qu'il garantit COMME AU CINÉMA.COM de toute demande de dommages et intérêts et de frais de justice, supportera les frais de suppression éventuelle de la publicité.

5-2 Dans l'hypothèse où COMME AU CINÉMA.COM ou DONALD SIMPSON est en charge de la réalisation du message publicitaire sur les éléments fournis par l'annonceur, le message sera soumis pour approbation à l'annonceur qui, dès lors qu'il en aura accepté la diffusion, sera seul responsable de son contenu.

Article 6 - Concurrence

COMME AU CINÉMA.COM ne peut garantir que des annonceurs concurrents ne sont pas présents sur des emplacements voisins ou contigus pendant une même période. Toutefois, COMME AU CINÉMA.COM s'efforcera dans la mesure du possible, à ne pas exposer les annonceurs à ce cas de figure.

Article 7 - Emplacements publicitaires

7-1 Les produits ou services proposés s'entendent toujours sous réserve de disponibilité au moment de l'acceptation du contrat par COMME AU CINÉMA.COM. Par ailleurs, outre le cas visé à l'article 5 ci-dessus concernant le contenu du message publicitaire, COMME AU CINÉMA.COM pourra également être amené à déplacer, à neutraliser, à abandonner ou à supprimer la publicité pour différentes raisons indépendantes de sa volonté :

- en cas d'impossibilité de montage (difficultés techniques),
- pour cause de réglementation, d'injonction des pouvoirs publics,
- de façon générale, en cas de force majeure ou cause étrangère

7-2 Si, à la date de départ ou en cours d'exécution du contrat et pour cause quelconque qui ne lui serait pas imputable, tout ou partie des emplacements concédés venait à être indisponible ou supprimé, COMME AU CINÉMA.COM, en fonction des circonstances, se réserve la faculté ou bien de résilier le contrat, ou bien de le laisser suivre son cours. Auquel cas, dans la mesure du possible, COMME AU CINÉMA.COM, en compensation, soit affecterait à l'annonceur d'autres emplacements, soit prolongerait la publicité. COMME AU CINÉMA.COM s'efforcera de notifier dans les meilleurs délais, sa décision à l'annonceur ou son mandataire, qui pourra s'y opposer sous huitaine à réception de la notification, à défaut de quoi, son accord sera réputé acquis. Quelle que soit l'option retenue, le coût de la campagne sera exigible pour le temps effectivement couru au prorata du nombre de sites mis à disposition, à l'exclusion de toute indemnité. Cette modification sera confirmée par courrier de COMME AU CINÉMA.COM. En cas d'annulation de campagne pour d'autres causes que celles visées ci-dessus, il est expressément convenu que la responsabilité de

COMME AU CINÉMA.COM est limitée à la valeur de l'espace correspondant augmentée, le cas échéant de la valeur des messages publicitaires.

Article 8 - Fourniture du matériel

8-1 L'annonceur devra respecter les prescriptions de COMME AU CINÉMA.COM fixées dans ses documents commerciaux concernant la fourniture du matériel (ex. : format des bandeaux publicitaires...). Il devra impérativement mettre les éléments techniques à disposition de COMME AU CINÉMA.COM au plus tard 5 jours avant la date de départ de la campagne. Les messages publicitaires doivent parvenir chez COMME AU CINÉMA.COM en nombre suffisant, 5 jours au moins, dernier délai, avant la date des premières mises en ligne. En aucun cas, COMME AU CINÉMA.COM ne pourra être tenu responsable du non-respect par l'annonceur de l'une quelconque des conditions générales de vente définies au présent article ou des conditions particulières concernant la fourniture du matériel. Ainsi, le défaut, le retard ne seront pas opposables à COMME AU CINÉMA.COM et ne pourront entraîner aucune modification de l'engagement, notamment en ce qui concerne le prix et la période de la campagne.

8-2 En cas de retard, COMME AU CINÉMA.COM s'efforcera, dans la mesure des disponibilités de son planning de réservation, d'assurer ultérieurement la campagne prévue sans qu'une prolongation ne puisse être exigée de l'annonceur. L'annonceur déclare être titulaire des droits de reproduction des différents éléments constitutifs de son message publicitaire de telle sorte que COMME AU CINÉMA.COM ne puisse jamais être recherché de ce fait, pour quelque cause que ce soit. Toute réclamation concernant des messages publicitaires jugés défectueux par l'annonceur, doit impérativement être adressée par écrit à COMME AU CINÉMA.COM, au plus tard 8 jours après l'expiration de la semaine d'insertion, à défaut de quoi elle ne sera plus opposable à COMME AU CINÉMA.COM.

Article 9 - Facturation et Règlement

9-1 Les prestations sont fournies aux prix des tarifs remis à l'annonceur au moment de la commande, et font l'objet d'une facturation établie en début de campagne, à la date de mise en ligne. La facturation est établie au nom de l'annonceur ou de son mandataire, si celui-ci est en charge du règlement. Lorsque les paiements sont confiés, d'ordre du bénéficiaire et sous sa responsabilité, à son mandataire, les factures peuvent être libellées au titre de ce dernier, au prix net commission déduite, sans que cette opération soit opposable à COMME AU CINÉMA.COM qui conserve la faculté, le cas échéant, de facturer directement au bénéficiaire les sommes qui pourraient lui être dues. En toutes hypothèses, chaque facture émise sera accompagnée par COMME AU CINÉMA.COM à l'annonceur. Sauf conditions particulières consenties lors de la prise de commande et acceptées par COMME AU CINÉMA.COM, les factures sont payables au siège social à réception sans escompte.

9-2 Intérêts Conventionnels : Toute somme non payée à l'échéance pour quelque cause que ce soit, il sera décompté un agio de 2.05 % par mois de retard. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 Euros [Décret n° 2012-1115].

9-3 Déchéance du terme: En cas de règlement échelonné, le non-paiement d'une seule redevance ou d'une seule échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes restant dues, y compris celles non encore échues, à la seule initiative de COMME AU CINÉMA.COM.

9-4 Clause Pénale : En cas de non-paiement d'une somme exige-

ble et après simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse dans un délai de quinze jours, COMME AU CINÉMA.COM aura la faculté de considérer l'ordre comme résilié et de réclamer à titre de clause pénale, sans délai, outre les sommes dues, soit le solde de l'engagement, soit de majorer la créance de 20%.

Si l'annonceur est titulaire de plusieurs ordres en cours, et qu'il n'assure pas le paiement normal du prix de l'un ou plusieurs d'entre eux, COMME AU CINÉMA.COM se réserve la faculté de laisser se poursuivre les autres ordres ou de les résilier par anticipation et de reprendre immédiatement la libre disposition des emplacements. Dans ce dernier cas, le preneur doit payer au titre de ces ordres, outre la redevance due pour la période effectivement courue, une somme égale à 25% du solde du (ou des) engagement(s) souscrit(s). De même, COMME AU CINÉMA.COM se réserve la faculté, soit d'exécuter les ordres qui n'auraient pas encore pris cours, soit de les annuler contre paiement d'une somme égale à 25% du montant de l'engagement.

9-5 Procédures Collectives: En cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, l'ordre sera résilié de plein droit à l'initiative de COMME AU CINÉMA.COM, ou bien à la date du dernier paiement, ou bien à la date du jugement déclaratif, le preneur est tenu au paiement des factures émises avant cette date.

Article 10 - Annulation de commande

Si la demande d'annulation intervient moins de deux semaines avant la date de mise en ligne prévue, l'ordre ne peut être annulé et la redevance est exigible dans sa totalité. Si la demande d'annulation intervient entre deux et six semaines avant la date d'exécution de la campagne, la redevance est exigible à hauteur de 50% de l'ordre d'achat établi. Si la demande d'annulation intervient plus de six semaines avant la date de départ prévue, elle ne pourra être acceptée que pour cas de force majeure moyennant une indemnité égale à 25 % de la redevance prévue.

Article 11 - Contrôle

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte par COMME AU CINÉMA.COM si elle n'est pas consécutive à un contrôle effectué conjointement par l'annonceur et un collaborateur de COMME AU CINÉMA.COM désigné à cet effet. Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter de l'événement sur lequel porte ladite réclamation.

Article 12 - Litiges

Les présentes conditions générales de vente, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, seront soumis au droit français. COMME AU CINÉMA.COM et l'annonceur font élection de domicile en leur siège social respectif. Les difficultés susceptibles de survenir du fait, ou à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'ordre, seront portées devant les Tribunaux de Paris, reconnus exclusivement compétents.

COMME AU CINÉMA.COM se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente à tout moment, lesdites modifications n'étant applicables qu'aux commandes passées postérieurement à la communication des Conditions Générales de Vente modifiées par l'annonceur.

MERCI

